



Faits saillants
Séance ordinaire du conseil des commissaires
2016-04-27

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Vente de l'immeuble – 171, rue Mary, Lachute

CC-160427-MR-0077

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-150629-CA-0202 autorisant le directeur du Service des ressources matérielles à entamer le processus d'aliénation avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour la vente de l'immeuble situé au 171, rue Mary, à Lachute;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles a suivi le processus exigé concernant l'aliénation d'un immeuble public;

ATTENDU QUE les organismes publics ayant reçu une lettre d'intention concernant l'achat de l'immeuble situé au 171, rue Mary, à Lachute, n'ont manifesté aucun intérêt direct;

ATTENDU QUE le marché immobilier à Lachute est exigeant;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a reçu une première offre d'achat de 430 000 \$ du Centre d'entraide d'Argenteuil;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles a procédé à des négociations avec le Centre d'entraide d'Argenteuil menant à une nouvelle offre de 475 000 \$;

ATTENDU QUE le comité administratif a fait une contre-offre de 500 000 \$ au Centre d'entraide d'Argenteuil à la demande du directeur du Service des ressources matérielles;

ATTENDU QUE le Centre d'entraide d'Argenteuil a accepté la contre-offre de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE la valeur monétaire de l'offre est jugée acceptable et qu'elle satisfait aux exigences de la Société québécoise des infrastructures (SQI);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise le directeur du Service des ressources matérielles à soumettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), pour étude et approbation, l'offre présentée par le Centre d'entraide d'Argenteuil pour l'achat de l'immeuble situé au 171, rue Mary, à Lachute, au montant de 500 000 \$.

Adopté à l'unanimité

Composition du comité EHDAA – Modification :

CC-160427-MR-0078

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire a adopté la résolution n° CC-141112-CA-0065 approuvant la procédure n° 2013-CA-08 : Comités administratif et pédagogique;

ATTENDU QUE la procédure n° 2013-CA-08: Comités administratif et pédagogique comprend le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

ATTENDU QUE le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage est actuellement composé en partie de « deux directeurs d'écoles, désignés par le directeur général »;

ATTENDU QUE l'article 185 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre 1-13.3) stipule que le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage doit être composé en partie d'un directeur d'école;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Pamala Cripton que la composition du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage soit modifiée comme suit par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier : « Un directeur d'école, désigné par le directeur général ».

Adopté à l'unanimité

Composition du conseil d'établissement – Laval Junior Academy – Autorisation aux fins de consultation

CC-160427-CA-0079

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° 990616-CA-0302 approuvant la composition des conseils d'établissement de ses écoles;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-140625-TS-0132 approuvant la création d'une école secondaire de premier cycle et d'une école secondaire de deuxième cycle à Laval;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-151007-CA-0023 autorisant Laval Junior Academy à utiliser la composition d'un conseil d'établissement comme stipulé à l'article 3 de la résolution n° 990616-CA-0302 pour l'année scolaire 2015-2016;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Angela Martorana que le conseil des commissaires de la Commission scolaire approuve, aux fins de consultation, les modifications suivantes à la résolution n° 990616-CA-0302 :

1. École primaire sans service de garde :
~~École qui dispense l'enseignement secondaire du premier cycle :~~
 École alternative* :

Nombre d'élèves	Moins de 150	151+
Parents	4	6
Enseignants	2	4
Professionnel non-enseignant	1	1
Personnel de soutien	1	1
Représentant de la communauté (aucun droit de vote)	2	2
Élèves (secondaire, premier cycle : membres non-votants)	2	
TOTAL	12	14

3. École qui offre uniquement l'enseignement secondaire, premier cycle :
 École qui offre uniquement l'enseignement secondaire, deuxième cycle :

Nombre d'élèves	Moins de 250	251+
Parents	4	8
Enseignants	2	6
Professionnel non-enseignant	1	1
Personnel de soutien	1	1
Élèves du secondaire (secondaire, deuxième cycle : membres votants)	2	2
Représentants de la communauté (aucun droit de vote)	2	2
TOTAL	12	20

ET QUE ces modifications à la résolution n° 990616-CA-0302 fasse l'objet d'une consultation avec le conseil d'établissement de Laval Junior Academy du 27 avril 2016 au 6 juin 2016.

Adopté à l'unanimité

Centre multiservice

CC-160427-MR-0080

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon de déposer la résolution proposée au sujet du centre multiservice uniquement lorsque la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles aura garanti à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier que les étudiants de celle-ci auront un accès égal aux programmes et qu'elle aura intégré cette garantie à l'entente.

LA MOTION EST REJETÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Robert Dixon, Paolo Galati, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi
VOIX CONTRE :	Dean Dugas, Guy Gagnon, Vicky Kaliozakis, Anne McMullon, Ailsa Pehi

CC-160427-MR-0081

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-100518-CA-0138 appuyant la proposition pour la création d'un centre multiservice visant à promouvoir la formation professionnelle dans la région des Laurentides en partenariat avec la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles;

ATTENDU QUE la portée initiale du projet sera étendue afin d'y inclure le programme de formation professionnelle 5819 – menuiserie;

ATTENDU QUE le coût total du projet est maintenant évalué à 24 000 000 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE la contribution financière de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à ce projet est de 8 025 000 \$;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a reçu 4 000 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en vertu de l'Entente Canada-Québec;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a présenté une demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour l'obtention d'un montant additionnel de 750 000 \$ en vertu de l'Entente Canada-Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) l'autorisation d'emprunter un montant maximal de 3 275 000 \$;

ET QUE la présidente ainsi que la direction générale ou, en son absence ou à sa connaissance, les directeurs généraux adjoints, soient autorisés à signer tout document concernant cette autorisation d'emprunt.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Dean Dugas, Guy Gagnon, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Ailsa Pehi
VOIX CONTRE :	Robert Dixon, Paolo Galati, Emilio Migliozi

Politique des frais scolaires

CC-160427-FR-0082

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-160203-FR-0062 autorisant, aux fins de consultation, la politique n° 2006-FR-03 : Frais scolaires exigés des parents – Secteur jeune;

ATTENDU QUE la période de consultation expire le 4 avril 2016 et que la rétroaction reçue a été prise en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que les amendements à la politique n° 2006-FR-03 : Frais scolaires exigés des parents – Secteur jeune soient autorisés par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Nomination – Agent d’administration

CC-160427-HR-0083

ATTENDU QUE le poste d’agent d’administration sera vacant à compter du 2 mai 2016;

ATTENDU QUE le poste a été affiché et que des entrevues ont eu lieu le 22 avril 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du comité de sélection, **Karine Valiquette** soit nommée comme agente d’administration par le conseil des commissaires, en vigueur le 9 mai 2016.

Adopté à l’unanimité

Affectation et mutation des administrateurs d’école et de centre - 2016-2017

CC-160427-HR-0084

ATTENDU QUE le directeur général a la responsabilité de faire des recommandations au conseil des commissaires concernant les affectations des directeurs d’école, des directeurs adjoints d’école et des directeurs de centre, et ce, chaque année avant le 15 mai, conformément à la politique n° 2000-HR-01 : Conditions d’emploi des gestionnaires représentés par l’Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL) et à la politique n° 2000-HR-02 : Conditions d’emploi des gestionnaires représentés par l’Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ);

ATTENDU QUE les directeurs d’école, les directeurs adjoints d’école et les directeurs de centre ont présenté leur plan de carrière pour 2016-2017 au directeur général par intérim, comme demandé;

ATTENDU QUE les plans de carrière de tous les directeurs d’école, les directeurs adjoints d’école et les directeurs de centre ont été étudiés par le directeur adjoint par intérim;

ATTENDU QUE des rencontres ont eu lieu avec les directeurs d’école, les directeurs adjoints d’école et les directeurs de centre;

ATTENDU QUE l’Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL) et l’Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) ont reçu les critères pour l’affectation et la mutation des directeurs d’école, des directeurs adjoints d’école et des directeurs de centre;

ATTENDU QUE, conformément à la section 79 (2) de la Loi sur l’instruction publique (L.R.Q., chapitre 1-13.3), les conseils d’établissement ont été consultés sur les critères de sélection pour la nomination du directeur d’école;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que, sur recommandation du directeur général par intérim, l’affectation des directeurs d’école, des directeurs adjoints d’école et des directeurs de centre soit approuvée par le conseil des commissaires, comme suit :

ÉCOLE PRIMAIRE	DIRECTEUR	DIRECTEUR ADJOINT
Arundel	France Celestino	
Crestview	Aimee-Elizabeth Parsons	
Franklin Hill	André Gionet	
Genesis	Sonia Busnardo	
Grenville	Nancy Bennett	
Hillcrest Academy	Josée Côté	Irene Tsimiklis
John F. Kennedy	Florence Delorme	
Joliette Elementary	Dan Tremblay	
Jules Verne	Marie-Hélène Goyetche	
Laurentia	Karen Moore	
Laurentian	Robertina Janzic	
McCaig	Richard Mason	À confirmer
Morin Heights	Grace Courey	
Mountainview	Irene Agosto	
Our Lady of Peace	Tammie Marlin	
Pierre-Elliott-Trudeau	Gina Persechino	
Pinewood	Darlene Miller	
Rawdon	Johanne Éthier	
Souvenir	Eric Ruggi	Lyanna Bravo
St-Jude	Christyne Legault	
St-Paul	Lisa Verrall	
St-Vincent	Nadia Anwar	
Sainte-Adèle	Carolynn Roberts	
Académie Sainte-Agathe	Bessie Tsatoumas	
Terry Fox	Serge-Édouard Jeanniton	Claude Picard
Twin Oaks	Mary Lazaris	Charles Gagnon
ÉCOLE SECONDAIRE	DIRECTEUR	DIRECTEUR ADJOINT
Joliette	Darlene Reeves	
Lake of Two Mountains	Alan Simoneau	
Laurentian Regional	Christina Shousha	Ian Cavanagh
Laval Senior Academy	Dena Chronopoulos	Jennifer Vaughan
		Lynn Neveu
		Tina Miscio
Laval Junior Academy	Nathalie Rollin	Tania Marchitello
		Helen Kalipolidis
Phoenix Alternative	Christina Cichon	
Rosemere	Karen Lorenz	Gail Latter-Spilane
		À confirmer
Académie Sainte-Agathe	Bessie Tsatoumas	
Mountainview Prévost, Cartier, Lac Echo	Jules Goulet	
CENTRE	DIRECTEUR DE CENTRE	
CDC-Pont Viau	Eileen Kelly	
CDC-Viment	Heather Halman	

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Robert Dixon, Dean Dugas, Guy Gagnon, Paolo Galati, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi
VOIX CONTRE :	Vicky Kaliozakis

Comité de sélection – directeurs adjoints d'école

CC-160427-HR-0085

ATTENDU QUE le directeur adjoint actuel de l'école primaire McCaig et le directeur adjoint actuel de l'école secondaire Rosemère ont été affectés à un autre poste le 1^{er} juillet 2016, laissant ainsi leur poste vacant;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que le conseil des commissaires donne au directeur du Service des ressources matérielles le mandat d'afficher les postes de directeur adjoint d'école;

ET QUE la formation du comité de sélection soit la suivante afin de faire les entrevues :

Commissaire n° 1 :	Jennifer Maccarone, présidente
Commissaire n° 2 :	Anne McMullon
Commissaire substitut n° 1 :	Vicky Kaliozakis
Commissaire substitut n° 2 :	Guy Gagnon
Commissaire parent :	Pamala Cripton
Commissaire parent substitut :	Sergio Di Marco
Directeur général ou délégué	
Directeur du Service des ressources humaines	
Représentant de l'AASWL	
Représentant de l'ACSQ	

Adopté à l'unanimité

Organigramme 2016-2017 – Autorisation aux fins de consultation

CC-160427-HR-0086

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines et la direction générale ont revu l'organigramme de la direction de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2016-2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du comité administratif et du Service des ressources humaines, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve, aux fins de consultation, l'organigramme proposé concernant la direction pour 2016-2017, comme prévu au document n° SWLSB-2016/04/27-HR-001;

ET QUE, conformément aux politiques de gestion de la commission scolaire, le conseil des commissaires approuve une période de consultation de 30 jours commençant le 28 avril 2016 et se terminant le 27 mai 2016 avec l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL) et la section SWL de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ).

Adopté à l'unanimité

Règlement : Jour, heure et lieu des séances du conseil en 2016-2017

CC-160427-CA-0087

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° 000126-CA-0130 approuvant le règlement n° BL2000-CA-05 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de modifier ce règlement afin qu'il reflète les dates des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en 2016-2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve, aux fins de consultation, les amendements au règlement n° BL2000-CA-05 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

QUE le règlement proposé soit assujéti au processus de consultation concernant les règlements, comme prévu à la section 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre 1-13.3);

ET QUE ce règlement soit présenté pour adoption à la séance du 29 juin 2016 du conseil des commissaires.

Adopté à l'unanimité

Règlement : Jour, heure et lieu des séances du comité exécutif en 2016-2017

CC-160427-CA-0088

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-080625-CA-0232 approuvant le règlement n° BL2008-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de modifier ce règlement afin qu'il reflète les dates des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en 2016-2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve, aux fins de consultation, les amendements au règlement n° BL2008-CA-15: Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

QUE le règlement proposé soit assujéti au processus de consultation concernant les règlements, comme prévu à la section 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre 1-13.3);

ET QUE ce règlement soit présenté pour adoption à la séance du 29 juin 2016 du conseil des commissaires.

Adopté à l'unanimité

Rapport annuel 2014-2015

CC-160224-CA-0089

ATTENDU QUE la section 220 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre 1-13.3) exige d'une commission scolaire la production d'un rapport annuel visant à informer la population sur son territoire de ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio Di Marco que le rapport annuel 2014-2015 soit approuvé par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, comme prévu au document n° SWLSB-2016/04/27-CA-002.

Adopté à l'unanimité

Sélection de professionnels – Agrandissement de l'école primaire Franklin Hill

Architecte

CC-160427-MR-0090

ATTENDU QUE, conformément à la résolution n° CC-150923-MR-0012, un appel d'offres public a été préparé pour l'engagement de professionnels concernant le projet d'agrandissement de l'école primaire Franklin Hill;

ATTENDU QU'un appel d'offres a été sollicité et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 19 octobre 2015;

ATTENDU QU'un comité de sélection a procédé à l'étude et à l'évaluation de toutes les soumissions admissibles d'architecture et a préparé une recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du comité de sélection, les services de **Bergeron Thouin Associés Architectes inc.** soient retenus par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour la préparation des devis descriptifs, des dessins et des documents relatifs à l'appel d'offres ainsi que pour la supervision des travaux d'agrandissement de l'école primaire Franklin Hill;

QUE le coût de ces services soit payé conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics, chapitre C-65.1, r. 9 : *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes*;

ET QU'à la réception des dessins, des plans et du cahier des charges, un appel d'offres public soit sollicité pour les services d'un entrepreneur.

Adopté à l'unanimité

Ingénieurs civils et des structures

CC-160427-MR-0091

ATTENDU QUE, conformément à la résolution n° CC-150923-MR-0012, un appel d'offres public a été préparé pour l'engagement de professionnels concernant le projet d'agrandissement de l'école primaire Franklin Hill;

ATTENDU QU'un appel d'offres a été sollicité et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 19 octobre 2015;

ATTENDU QU'un comité de sélection a procédé à l'étude et à l'évaluation de toutes les soumissions admissibles de génie civil et structural et a préparé une recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du comité de sélection, les services de **Beaudoin Hurens inc.**, ingénieurs-conseils, soient retenus par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour la préparation des devis descriptifs en génie civil et structural, des dessins et des documents relatifs à l'appel d'offres ainsi que pour la supervision des travaux d'agrandissement de l'école primaire Franklin Hill;

QUE le coût de ces services soit payé conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics, chapitre C-65.1, r. 12 : *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs*;

ET QU'à la réception des dessins, des plans et du cahier des charges, un appel d'offres public soit sollicité pour les services d'un entrepreneur.

Adopté à l'unanimité

Ingénieurs mécaniques et électriques

CC-160427-MR-0092

ATTENDU QUE, conformément à la résolution n° CC-150923-MR-0012, un appel d'offres public a été préparé pour l'engagement de professionnels concernant le projet d'agrandissement de l'école primaire Franklin Hill;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été sollicité et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 19 octobre 2015;

ATTENDU QU'un comité de sélection a procédé à l'étude et à l'évaluation de toutes les soumissions admissibles de génie mécanique et de génie électrique et a préparé une recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du comité de sélection, les services de **Bouthillette Parizeau inc.**, ingénieurs-conseils, soient retenus par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour la préparation des devis descriptifs en génie mécanique et électrique, des dessins et des documents relatifs à l'appel d'offres ainsi que pour la supervision des travaux d'agrandissement de l'école primaire Franklin Hill;

QUE le coût de ces services soit payé conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics, chapitre C-65.1, r. 12 : *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs*;

ET QU'à la réception des dessins, des plans et du cahier des charges, un appel d'offres public soit sollicité pour les services d'un entrepreneur.

Adopté à l'unanimité

Sélection d'un entrepreneur – Contrat à exécution sur demande – Systèmes internes

CC-160427-MR-0093

ATTENDU QUE, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, « un organisme public peut conclure un contrat à exécution sur demande avec un ou plusieurs entrepreneurs lorsque des besoins sont récurrents et que la valeur monétaire des travaux de construction, le rythme ou la fréquence de ceux-ci sont incertains »;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour des travaux relatifs aux systèmes internes a été sollicité et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 14 avril 2016;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée par le Service des ressources matérielles;

ATTENDU QUE la valeur monétaire estimée de chaque contrat ne doit pas excéder 75 000,00 \$ (avant les taxes);

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat d'un an, commençant le 1^{er} juillet 2016 et se terminant le 30 juin 2017, avec une possibilité de prolongation de deux ans, une année à la fois;

ATTENDU QUE la demande annuelle de prolongation sera présentée au conseil des commissaires pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat relatif aux systèmes internes pour l'année scolaire 2016-2017 à **Francis Leblanc Construction inc.**, au coût total de 209 707,50 \$, avant les taxes (241 111,20 \$, toutes taxes comprises);

QUE la présidente ainsi que la direction générale ou, en son absence ou à sa connaissance, les directeurs généraux adjoints, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Sélection d'un entrepreneur – Contrat à exécution sur demande – Électricité

CC-160427-MR-0094

ATTENDU QUE, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, « un organisme public peut conclure un contrat à exécution sur demande avec un ou plusieurs entrepreneurs lorsque des besoins sont récurrents et que la valeur monétaire des travaux de construction, le rythme ou la fréquence de ceux-ci sont incertains »;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour des travaux d'électricité a été sollicité et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 14 avril 2016;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée par le Service des ressources matérielles;

ATTENDU QUE la valeur monétaire estimée de chaque contrat ne doit pas excéder 75 000,00 \$ (avant les taxes);

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat d'un an, commençant le 1^{er} juillet 2016 et se terminant le 30 juin 2017, avec une possibilité de prolongation de deux ans, une année à la fois;

ATTENDU QUE la demande annuelle de prolongation sera présentée au conseil des commissaires pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant des travaux d'électricité pour l'année scolaire 2016-2017 à **Mofax Électrique Itée**, au coût total de 266 665,00 \$, avant les taxes (306 598,00 \$, toutes taxes comprises);

QUE la présidente ainsi que la direction générale ou, en son absence ou à sa connaissance, les directeurs généraux adjoints, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Sélection d'un entrepreneur – Contrat à exécution sur demande – Climatisation et réfrigération

CC-160427-MR-0095

ATTENDU QUE, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, « un organisme public peut conclure un contrat à exécution sur demande avec un ou plusieurs entrepreneurs lorsque des besoins sont récurrents et que la valeur monétaire des travaux de construction, le rythme ou la fréquence de ceux-ci sont incertains »;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour des travaux de climatisation et de réfrigération a été sollicité et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 14 avril 2016;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée par le Service des ressources matérielles;

ATTENDU QUE la valeur monétaire estimée de chaque contrat ne doit pas excéder 75 000,00 \$ (avant les taxes);

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat d'un an, commençant le 1^{er} juillet 2016 et se terminant le 30 juin 2017, avec une possibilité de prolongation de deux ans, une année à la fois;

ATTENDU QUE la demande annuelle de prolongation sera présentée au conseil des commissaires pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio Di Marco que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de climatisation et de réfrigération pour l'année scolaire 2016-2017 à **Les Entreprises MST (9176-4829 Québec inc.)**, au coût total de 220 944,00 \$, avant les taxes (254 030,36 \$, toutes taxes comprises);

QUE la présidente ainsi que la direction générale ou, en son absence ou à sa connaissance, les directeurs généraux adjoints, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Sélection d'un fournisseur unique – Régulation et immotique

CC-160427-MR-0096

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier peut accorder un contrat conclu de gré à gré dans certaines situations, en vertu de la Loi sur les contrats d'organismes publics;

ATTENDU QUE l'article 13.2 de la Loi stipule ce qui suit : « Un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public prévu à l'article 10 peut être conclu de gré à gré lorsqu'un seul contractant est possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif, tel un droit d'auteur ou un droit fondé sur une licence exclusive ou un brevet, ou de la valeur artistique, patrimoniale ou muséologique du bien ou du service requis »;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a fait installer, dans ses bâtiments, des systèmes de régulation par l'entreprise Strato Automation inc. au cours des années;

ATTENDU QUE seule l'entreprise B.B.P. Énergie ltée peut fournir le service nécessaire en vertu de la garantie applicable aux systèmes de régulation;

ATTENDU QUE l'intégrité et le bon fonctionnement de tels systèmes exigent du personnel qualifié;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a investi des efforts et de l'argent dans la formation de son personnel pour assurer l'efficacité de ce système;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kalitzi que l'entreprise **B.B.P. Énergie ltée** soit considérée comme l'unique fournisseur de service direct de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en ce qui a trait à toutes les composantes des systèmes de régulation installés par Strato Automation inc.;

QUE la présidente ainsi que la direction générale ou, en son absence ou à sa connaissance, les directeurs généraux adjoints, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

CC-160427-MR-0097

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier peut accorder un contrat conclu de gré à gré dans certaines situations, en vertu de la Loi sur les contrats d'organismes publics;

ATTENDU QUE l'article 13.2 de la Loi stipule ce qui suit : « Un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public prévu à l'article 10 peut être conclu de gré à gré lorsqu'un seul contractant est possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif, tel un droit d'auteur ou un droit fondé sur une licence exclusive ou un brevet, ou de la valeur artistique, patrimoniale ou muséologique du bien ou du service requis »;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a fait installer, dans ses bâtiments, des systèmes de régulation par l'entreprise Delta Controls inc. au cours des années;

ATTENDU QUE seule l'entreprise Régulvar inc. peut fournir le service nécessaire en vertu de la garantie applicable aux systèmes de régulation;

ATTENDU QUE l'intégrité et le bon fonctionnement de tels systèmes exigent du personnel qualifié;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a investi des efforts et de l'argent dans la formation de son personnel pour assurer l'efficacité de ce système;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que l'entreprise **Régulvar inc.** soit considérée comme l'unique fournisseur de service direct de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Pelletier en ce qui a trait à toutes les composantes des systèmes de régulation installés par Delta Controls inc.;

QUE la présidente ainsi que la direction générale ou, en son absence ou à sa connaissance, les directeurs généraux adjoints, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Achat de tableaux blancs interactifs

CC-160427-IT-0098

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a mis en place une mesure visant à doter chaque salle de classe de la province d'un tableau blanc interactif à l'intérieur d'une période de cinq ans se terminant le 30 juin 2016;

ATTENDU QUE, pour chaque commission scolaire, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a établi une allocation et a déterminé le nombre de tableaux blancs interactifs pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a autorisé les commissions scolaires à utiliser l'offre d'achat du CCSR (Centre collégial de services regroupés) / CSPQ (Centre de services partagés du Québec) pour l'achat de tableaux blancs interactifs;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est membre du CCSR/CSPQ et est comprise dans l'appel d'offres pour l'acquisition de matériel;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que, sur recommandation du directeur des Services informatiques, le conseil des commissaires approuve l'achat, auprès de **Sharps' Audiovisuel**, de tableaux blancs interactifs, incluant les projecteurs et les supports muraux, les haut-parleurs, les câbles vga et audio ainsi que la livraison et l'installation, au coût de 110 000,00 \$, avant les taxes (126 472,50 \$, toutes taxes comprises).

Adopté à l'unanimité

Lettre au MEES – Écarts budgétaires 2014-2015

CC-160427-FR-0099

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-151104-FR-0031 approuvant les états financiers 2014-2015 présentant un déficit annuel de 404 119,03 \$ ainsi que les écarts budgétaires afférents;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a demandé à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, le 29 janvier 2016, de lui fournir les raisons pour lesquelles elle a terminé l'année scolaire 2014-2015 avec un déficit de 404 119 \$;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a fait parvenir une lettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) le 23 février 2016 dans laquelle sont expliqués les principaux écarts budgétaires à l'origine du déficit budgétaire 2014-2015;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a reçu une lettre subséquente du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) le 31 mars 2016 dans laquelle il lui est demandé de fournir une résolution du conseil approuvant ladite lettre afin de fermer le dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la lettre envoyée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour expliquer les principaux écarts budgétaires à l'origine du déficit budgétaire 2014-2015, tel que contenu dans le document n° SWLSB-2016/04/27-FR-001.

Adopté à l'unanimité

Demande de programmes de formation professionnelle auprès du MEES

CC-160427-AE-0100

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) encourage l'établissement de partenariats régionaux visant à faciliter l'organisation de services de formation professionnelle;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est très désavantagée en ce qui concerne son offre de formations;

ATTENDU QUE les commissions scolaires anglophones et francophones sont disposées à collaborer étroitement pour améliorer l'offre de formations et maximiser les investissements;

ATTENDU QUE le but n° 5 de la convention de partenariat entre le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier consiste à augmenter le nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle;

ATTENDU QUE le dossier de la formation professionnelle est prioritaire pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier afin d'offrir une meilleure accessibilité aux programmes pour les élèves de notre territoire;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a conclu des ententes avec d'autres commissions scolaires pour diversifier son offre de formations en raison du peu de formations qui lui sont octroyées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite offrir les programmes Production acéricole, Installation et entretien de systèmes de sécurité et High-pressure Welding en anglais;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) des autorisations pour les programmes suivants :

- DVS 5756 Production acéricole (en anglais)
- DVS 5796 Installation et entretien de systèmes de sécurité (en anglais)
- AVS 5734 High-pressure Welding

Adopté à l'unanimité